

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 17 avril 2018
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Mme Claudine HENTSCH	Présidente	
M. Yves GUBELMANN	Vice-Président	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne		PORDES Anita	
BARBEZAT-FORNI Denyse		PULIDO Florence	
BERY Elisabeth		RANNI Roberta	
DECHEVRENS Pierre-Yves		RICCIUTI Giuseppe	
GAILLARD Philippe		SIMOS Mony	
JACQUIER Jérôme		SOUCAS Alexandre	
LEBOISSARD Anne		THIERRIN Jean-Marc	
LINGJAERDE Pierre			

Public : 9 personnes.



ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 20 mars 2018.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions :**

- a) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séances des 4 décembre 2017, 27 janvier 2018, 6 février 2018. Mme Claudine HENTSCH, Présidente.
- b) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séances des 26 février et 26 mars 2018 (Préavis sur les délibérations N^{os} 2015-2020 - D-79 et D-080). M. Alexandre SOUCAS, Président.
- c) Rapport du groupement intercommunal « Ile-aux-Mômes ». Séance du 15 mars 2018. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.

5. Projets de délibérations :

- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D – 079** – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 60'000 F destiné à l'accompagnement des services de l'administration communale concernant la coordination et la planification des différents projets pour le futur de la Commune par le bureau ENGY à Genève. Fonction 0220 – Nature 31320.00.
- ✚ **Délibération N° 2015-2020 D – 080** – Proposition du Maire relative à la demande de la société « Les Berges du Lac SA » de constituer une servitude de passage à pied et véhicules, et d'usage, à charge de la commune d'Anières, parcelle N° 5175/RF 42, au profit de la parcelle N° 6333/RF 42, propriété de la société « Les Berges du Lac », représentée par M. Constant Giorgi.

6. Projets de motions :

- ✚ **Motion N° 2015-2020 M – 012** – « Pour une baisse de la valeur du centime additionnel de la commune d'Anières en 2019 et/ou 2020 ».
- ✚ **Motion N° 2015-2020 M – 013** – « Information et formation sur la cybercriminalité ».
- ✚ **Motion N° 2015-2020 M – 014** – « Favoriser le développement harmonieux du chemin des Avallons, sans nuire à la qualité patrimoniale, tout en répondant à la demande en logements ».

- 7. Projets de résolutions.**
- 8. Présentation des comptes de l'Exercice 2017 par M. le Maire.**
- 9. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 10. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 11. Questions écrites ou orales.**

Mme la Présidente Claudine HENTSCH ouvre la séance du 17 avril 2018 à 20h et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Elle propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 20 mars 2018.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente considère que ce procès-verbal est adopté, avec remerciements à son auteur.

Mme la Présidente propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.



Point 2

Discussion et approbation de l'ordre du jour.

M. le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour la délibération N° 2015-2020 D – 081, soit :

- ↓ **Délibération N° 2015-2020 D – 081** - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 225'000 F pour l'agrandissement de l'école sise rue Centrale 64, parcelle N° 5573/RF 29

Ce document sera distribué pendant la séance, au point No 5 « Projet de délibérations ».

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

En ce qui concerne les rapports des commissions, Mme la Présidente souligne que dorénavant, uniquement les parties qui concernent les préavis relatifs aux votes des délibérations seront lues.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

Point 3

Communications du bureau.

Mme la Présidente commence par un petit discours :

« Je souhaite vous rappeler la citation de Ghandi que j'ai faite lorsque j'ai pris, il y a quelques mois, et avec grande fierté, la fonction de Présidente du conseil municipal.

« La règle d'or de la conduite est la tolérance mutuelle, car nous ne penserons jamais tous de la même façon, nous ne verrons qu'une partie de la vérité et sous des angles différents »

Malheureusement, cette règle a été bafouée. Des accusations diffamatoires ont été proférées à mon encontre. Ces allégations ont porté atteinte à ma personne ainsi qu'aux valeurs et idées que je partage avec mon groupe politique, Ensemble Pour Anières.

Ayant pu rétablir immédiatement les faits, les auteurs de ces propos ont reconnu leurs erreurs d'appréciation et se sont excusés. Je les en remercie.

Faire de la politique, c'est apprendre à travailler ensemble pour le bien commun, pour le bien-être et le bien-vivre de nos concitoyens. Notre responsabilité est grande et le mandat qui nous est confié doit être exercé avec honneur, respect et grandeur.

Pour mettre un terme à cet incident, en ma qualité de Présidente du CM, j'ai décidé de convoquer rapidement une séance avec les chefs des groupes pour réaffirmer ces fondamentaux démocratiques et faire qu'ensemble notre législature se poursuive dans un climat de travail et de dialogue sereins et constructifs. C'est notre responsabilité, c'est ce que les Aniérais attendent de nous. »

Mme la Présidente indique que les documents suivants seront mis sur CMNet :

- Match pour la solidarité organisé par l'UEFA et par l'ONU à Genève. 21 avril 2018 à 16h Stade de Genève.
- Invitation au vernissage « Genève dans les startings blocks ! ». EPI – Mercredi 16 mai à 16h30. S'inscrire auprès de la secrétaire.

Mme la Présidente propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.



Point 4
Rapports des commissions.

Mme la Présidente indique qu'elle ne va pas faire les rapports de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » et passe la parole à M. Alexandre SOUCAS qui donne lecture du rapport sur le sujet qui a été préavisé le 26 mars 2018, lors de la commission Urbanisme et constructions.

- a) Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séances des 4 décembre 2017, 27 janvier 2018, 6 février 2018. Mme Claudine HENTSCH, Présidente.**

Les rapports ne sont pas lus, comme indiqué en page 3.

- b) Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séances des 26 février et 26 mars 2018 (Préavis sur les délibérations N° 2015-2020 – D-79 et D-080). M. Alexandre SOUCAS, Président.**

 **Rapport en annexe du présent procès-verbal.**

Mme la Présidente remercie M. Alexandre SOUCAS pour son rapport.

- c) Mme la Présidente passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER qui donne lecture du rapport**

 **Rapport du Groupement intercommunal « Ile-aux-Mômes ». Séance du jeudi 15 mars 2018. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, déléguée.**

Mme la Présidente remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour son rapport.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS s'interroge sur le fait qu'il va y avoir à peu près le même nombre de logements construits à Anières et à Corsier et pourtant ils estiment que dans une Commune cela est important et dans l'autre que cela ne semble pas le cas.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER répond que ce n'est pas ce qu'elle a dit. Elle précise que Mme Caroline BENBASSAT a dit que la commune d'Anières souhaitait rester dans l'intercommunalité, c'est-à-dire que la Commune de Collonge-Bellerive agrandisse sa crèche et qu'Anières reste partenaire.

Mme Caroline BENBASSAT ajoute avoir parlé de Pré-Grange, car il y avait une possibilité d'utiliser les locaux du rez-de-chaussée de ces immeubles pour faire une crèche et non pas forcément pour le nombre d'enfants que cela risquait d'amener, car Corsier est conscient de ce risque. Le groupement intercommunal essaye de trouver une solution, afin d'agrandir la crèche actuelle.

Mme la Présidente propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

Point 5
Projet de délibérations.

DELIBERATIONS

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.



↓ **Délibération 2015-2020 – D-079 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 60'000 F destiné à l'accompagnement des services de l'administration communale concernant la coordination et la planification des différents projets pour le futur de la Commune par le bureau ENGY à Genève. Fonction 0220 – Nature 31320.00.**

Vu la réflexion sur la vision du développement de la Commune qui compte plusieurs projets d'importance et de temporalité variées ;

Vu la proposition de mandat du bureau ENGY à Genève établi en février 2018 ;

Vu la Fonction 0220 – Services généraux – Nature 31320.00 – Honoraires de conseillers externes, experts, d'un montant de 476'300 F, votée dans le cadre de la délibération N° 68 du budget de fonctionnement 2018 par le Conseil municipal le 14 novembre 2017, approuvé par le Département Présidentiel le 14 décembre 2017, exécutoire à l'issue du délai référendaire le 15 janvier 2018 ;

Vu le rapport de la commission « Urbanisme et constructions » du lundi 26 mars 2018, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable pour l'ouverture de ce crédit budgétaire supplémentaire 2018 de TTC 60'000 F ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération définissant, entre autres, l'utilisation de ce crédit budgétaire supplémentaire 2018 de TTC 60'000 F ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par
16 oui - 0 non, 0 abstention (unanimité)**

1. D'accepter le mandat destiné à l'accompagnement des services de l'administration communale concernant la coordination et la planification des différents projets pour le futur de la Commune par le bureau ENGY à Genève.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire dans le budget de fonctionnement 2018, soit un montant de TTC 60'000 F dans la Fonction 0220 – Services généraux – Nature 31320.00 - Honoraires de conseillers externes, experts.
3. De comptabiliser la dépense nette prévue à l'article 2 dans le compte de fonctionnement 2018 en dépense supplémentaire - dans la Fonction 0220 – Services généraux – Nature 31320.00 - Honoraires de conseillers externes, experts.
4. Ce crédit budgétaire supplémentaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

↓ **Délibération 2015-2020 – D-080 – Proposition du Maire relative à la demande de la société « Les Berges du Lac SA » de constituer une servitude de passage à pied et véhicules, et d'usage, à charge de la commune d'Anières, parcelle N° 5175/RF 42, au profit de la parcelle N° 6333/RF 42, propriété de la société « Les Berges du Lac SA », représentée par M. Constant Giorgi.**

Vu la demande de M. Constant GIORGI, représentant la société « Les Berges du Lac SA » de constituer une servitude de passage à pied et véhicules, et d'usage, à charge de la commune d'Anières, parcelle N° 5175/RF 42, au profit de la parcelle N° 6333/RF 42, propriété de la société « Les Berges du Lac SA », représentée par M. Constant Giorgi ;



Vu le projet de construction de logements sur la parcelle No 6333/RF 42, propriété de la société « Les Berges du Lac SA », dossier DD 110578-1, en cours d'instruction ;

Vu que les droits à bâtir de la parcelle N° 5175/RF 42, propriété de la commune d'Anières, ne sont pas modifiés par cette demande ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du lundi 26 mars 2018, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable pour la constitution d'une servitude de passage à pied et véhicules, et d'usage, à charge de la commune d'Anières, parcelle N° 5175/RF 42, au profit de la parcelle N° 6333/RF 42, propriété de la société « Les Berges du Lac SA », représentée par M. Constant Giorgi ;

Vu le plan de servitude réalisé par le bureau MBC ingéo SA à Genève du 6.3.2018 ;

Sachant que le projet d'acte est en cours auprès d'un notaire à Genève et que le coût sera à la charge de M. Constant GIORGI, représentant la société « Les Berges du Lac SA » ;

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre k) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par**

17 oui – 0 non – 0 abstention - (La Présidente vote) (unanimité)

1. D'accepter la demande de M. Constant GIORGI, représentant la société « Les Berges du Lac SA », soit de constituer une servitude de passage à pied et véhicules, et d'usage, à charge de la commune d'Anières, parcelle N° 5175/RF 42, au profit de la parcelle N° 6333/RF 42, propriété de la société « Les Berges du Lac SA ».
2. De charger le Maire de procéder à la signature de l'acte notarié nécessaire.

Mme Florence PULIDO demande pourquoi il n'est pas réutilisé l'étude qui avait été faite lors de la législature précédente, en 2005. Elle explique qu'à l'époque, ils avaient eu la possibilité d'ajouter plusieurs classes et cela n'avait pas été fait. Ils avaient choisi de rénover simplement ce qui devait être fait, mais sans ajouter les classes supplémentaire. Elle s'interroge dès lors sur ce qui changerait aujourd'hui avec l'étude demandée.

M. le Maire explique que même s'il y a eu une simulation concernant l'agrandissement de l'école, il faut faire l'étude de réalisation afin de pouvoir l'exécuter. De plus, il n'est pas souhaité de se limiter par à ce qui avait été évoqué durant la législature précédente, en 2005, mais d'avoir une vision à plus long terme, afin d'étudier toutes les possibilités et de pouvoir chiffrer le coût réel et actualisé de cet investissement.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

↓ Délibération 2015-2020 – D-081 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de TTC 225'000 F pour l'agrandissement de l'école sise rue Centrale 64, parcelle N° 5573/RF 29

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu la volonté des Autorités d'Anières d'engager cette étude en vue d'agrandir l'école pour répondre aux recommandations émises dans le rapport du GIEED – Groupe Interdépartemental pour l'Etude de l'Evolution Démographique ;

d'un-e

une

CM 14.5.18





Vu la proposition d'honoraires du bureau d'architectes DE PLANTA & PORTIER du mois de décembre 2017 ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du mardi 26 février 2018, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à la majorité, pour engager cette étude pour l'agrandissement de l'école sise rue Centrale 64, parcelle N° 5573/RF 29 ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
14 oui – 0 non - 2 abstentions (majorité)**

1. D'accepter l'engagement d'une étude pour l'agrandissement de l'école sise rue Centrale 64, parcelle N° 5573/RF 29.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'étude de TTC 225'000 F.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'étude dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
5. En cas de non-réalisation du projet d'agrandissement de l'école, le crédit d'étude devra être amorti au moyen d'une annuité, conformément à l'article 40, alinéa 7 lettre n, RAC (règlement d'application de la loi sur l'administration des communes – B 6 05.01).

Mme Florence PULIDO indique ne pas être contre l'agrandissement de l'école, mais qu'elle ne vote pas par principe.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS explique qu'il n'est pas contre l'agrandissement de l'école, mais il estime que l'étude est beaucoup trop chère et qu'il faut faire attention.

M. le Maire explique qu'il n'est pas possible de reprendre des études qui datent de 2005. Il rappelle que tous les mandats d'architectes sur les études sont liés à des normes SIA et qu'il y a lieu de réactualiser en fonction du projet. Il ajoute également que sans ce crédit d'étude il ne sera pas possible de construire les nouvelles classes.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 6.

Point 6 Projets de motions.
--

M. Pierre LINGJAERDE rappelle tout d'abord qu'en 2014 la Commune a reçu une somme relativement importante, qui a considérablement augmenté sa fortune. Suite à cela plusieurs personnes les ont approchés, afin de savoir quand le centime additionnel allait être baissé. A l'époque, l'ancien Conseil municipal, n'était pas entré en matière car s'il le faisait cela aurait augmenté la péréquation financière dans la Commune.

Le groupe PLR estime qu'il est maintenant temps de baisser le centime et d'en faire profiter la population car en 2019 la péréquation sera sensiblement inférieure. Il rappelle que les personnes qui paient beaucoup d'impôts, que ce soit au niveau communal ou au niveau cantonal, ont tendance à critiquer le Canton. Il connaît un certain nombre de personnes qui ont décidés de déménager à l'étranger ou dans un autre Canton. Dès lors, les habitants qui contribuent fiscalement de manière importante au bien être de la Commune ne peuvent pas tout accepter et il estime qu'il faudrait faire un geste en leur faveur.



Motion N° 2015-2020 M – 012 – « Pour une baisse de la valeur du centime additionnel de la commune d'Anières en 2019 et/ou 2020 ».

Proposition présentée par le groupe PLR Anières, composé des conseillers municipaux suivants :

Jérôme Jacquier, Anita Pordes, Yves Gubelmann, Anne Leboissard, Mony Simos, Corinne Alhanko-Bauer, Elisabeth Béry, Alexandre Soucas, Giuseppe Ricciuti, Pierre Lingjaerde

« Pour une baisse de la valeur du centime additionnel de la commune d'Anières en 2019 et/ou 2020 »

Vu les articles 30, al.1 lettres a, b et f, 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 (D 3 05).

Le Conseil Municipal d'Anières considérant que:

- Les finances de la commune d'Anières sont saines ;
- Les budgets 2016, 2017, 2018 étaient équilibrés ;
- Les comptes 2016 et 2017 ont dégagés des excédents de revenus conséquents.
- La situation financière de la Commune a augmenté ces trois dernières années, ce qui a permis d'opérer d'importants placements financiers, dont les intérêts augmentent les revenus de la Commune dans le compte de fonctionnement ;
- La contribution de la Commune au fonds de péréquation intercommunal sera sensiblement inférieure en 2019, conformément à la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRPFI – B 6 08) ;
- Le taux du centime additionnel de la commune d'Anières a été maintenu depuis l'année 2009 à 33 centimes,

**le Conseil municipal
décide
par 16 oui (unanimité), 0 non et 0 abstention**

1. Considérer la baisse du centime additionnel de la commune d'Anières.
2. Evaluer l'impact d'une baisse du centime sur les finances de la Commune sur les deux prochains Exercices 2019 - 2020.
3. Renvoyer ensuite le résultat de son analyse à la commission des Finances qui en prendra connaissance et rendra un préavis au Conseil Municipal sur la baisse du centime additionnel de la commune d'Anières dans son budget 2019 et/ou budget 2020.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS indique que cela le dérange un peu que ce ne soit pas l'Exécutif qui présente une baisse ou une hausse car il estime que ce serait plutôt à eux de le proposer.

M. Philippe GAILLARD explique que le groupe « Ensemble pour Anières » soutiendra cette motion qui s'inscrit dans les recommandations déjà évoquée par l'ancien Maire au moment où la Commune avait touché la recette extraordinaire de 120 millions et d'autre part, celle de l'Exécutif actuel, ceci d'autant plus que ces dernières recommandations ont été validées par la commission des Finances et le Conseil municipal, ceci à l'unanimité.

M. le Maire ajoute que l'Exécutif accueillera favorablement cette motion mais il estime qu'il serait bien d'avoir cette discussion en commission des finances. Il rappelle avoir évoqué le souhait de l'Exécutif de baisser le centime lorsqu'il a présenté le plan financier quinquennal. Il estime donc que cette motion vient en appui de cette demande et il encourage les Conseillers municipaux à accepter ce renvoi en commission des finances.



Le renvoi de la motion N° 2015-2020 M – 012 – « Pour une baisse de la valeur du centime additionnel de la commune d'Anières en 2019 et/ou 2020 » à la commission des finances est accepté par le Conseil municipal.

Motion N° 2015-2020 M – 013 – « Information et formation sur la cybercriminalité ».

M. Jean-Marc THIERRIN présente la motion.

Proposition présentée par les groupes PLR Anières et Le Centre, composé des Conseillers municipaux suivants :

Corinne Alhanko-Bauer, Elisabeth Béry, Anne Leboissard, Anita Pordes, Florence Pulido, Mony Simos, Roberta Ranni, Pierre-Yves Dechevrens, Yves Gubelmann, Jérôme Jacquier, Pierre Lingjaerde, Giuseppe Ricciuti, Alexandre Soucas, Jean-Marc Thierrin.

« Information et formation sur la cybercriminalité »

Le Conseil Municipal d'Anières considérant que:

- Les risques liés à des attaques informatiques sont en constante augmentation ;
- Le personnel de la Commune, les membres de l'Exécutif et les Conseillers municipaux doivent bénéficier d'une connaissance approfondie des risques encourus et des solutions existantes ;
- Les citoyens de la Commune seront certainement intéressés à bénéficier de séances d'information et/ou de formation ;

Il invite l'Exécutif à :

1. Evaluer le coût de séances d'information et de formation.
2. Renvoyer ensuite le résultat de son analyse à la commission « Sociale, culture et loisirs », qui en prendra connaissance et rendra un préavis au Conseil Municipal sur ce projet d'information et de formation pour le personnel de la mairie, l'Exécutif, les Conseillers municipaux, ainsi que pour les citoyens de la Commune qui en feraient la demande.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI indique que le groupe Ensemble pour Anières trouve cette proposition de motion pertinente et félicite les groupes PLR et Le Centre de cette heureuse initiative. Il l'a trouvée notamment intéressante dans le sens où un soin tout particulier d'information et de formation sera donné aux personnes âgées et que celles-ci favoriseront les échanges générationnels dans ce domaine technologique. Ces échanges participeront au bien-vivre ensemble et Ensemble pour Anières appuiera toutes les démarches allant dans cette direction.

M. le Maire demande si cette motion doit être renvoyée en commission ou si elle doit être renvoyée directement à l'Exécutif.

M. Jean-Marc THIERRIN pense qu'il doit y avoir un retour de l'Exécutif.

L'Exécutif ne voit aucun inconvénient à ce que cette motion soit votée directement mais ils proposent un amendement à l'invite 2, qui consiste à renvoyer le résultat à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » et non à la commission « Sociale, culture et loisirs », étant donné qu'il s'agit de sécurité.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS répond à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI qu'il n'y a pas que les personnes âgées qui sont concernées...



L'amendement qui consiste à renvoyer la motion en commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » en lieu et place de la commission « Sociale, culture et loisirs » est accepté à l'unanimité.

La motion N° 2015-2020 M – 013 – « Information et formation sur la cybercriminalité » est acceptée à l'unanimité.

Motion N° 2015-2020 M – 014 – « Favoriser le développement harmonieux du chemin des Avallons, sans nuire à la qualité patrimoniale, tout en répondant à la demande en logements ».

Proposition présentée par les Conseillers municipaux :

Denyse BARBEZAT-FORNI, Claudine HENTSCH et Philippe GAILLARD

Favoriser le développement harmonieux du chemin des Avallons, sans nuire à la qualité patrimoniale, tout en répondant à la demande en logements.

Vu La loi sur l'aménagement du territoire (LAT), partiellement révisée et acceptée en votation populaire le 3 mars 2013, et l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT) révisée, sont entrées en vigueur le 1er mai 2014;

Vu que les dispositions issues de cette révision visent une utilisation mesurée du sol, une délimitation pertinente des zones à bâtir et la création d'un milieu bâti plus compact, les villes et les villages devant se développer à l'intérieur du milieu bâti ;

Vu le guide pour une densification de qualité de la zone 5 édité par le canton de Genève et adressé au canton, aux communes et aux requérants de projet de construction avec les principes généraux visant notamment à :

- Diversifier les types de logement et les formes bâties, permettant de répondre à une demande d'habitat individualisé variée, tout en offrant une meilleure utilisation du sol ;
- Lutter contre le cloisonnement et le manque d'organisation générale des arrangements urbains ou paysagers actuels ;
- Conserver des espaces plantés ;
- Promouvoir la création des espaces partagés et de rencontre pour développer la vie de quartier ;
- Traiter la question du stationnement afin de contrôler notamment son impact sur les surfaces perméables ;

Vu les trois projets d'envergure actuellement en phase de demande d'autorisation de construire au chemin des Avallons ;

Vu les résultats de l'étude préliminaire à la révision du Plan directeur communal qui a abouti et la « lecture » du territoire de la commune qui a permis de repérer les éléments clés de son identité et de son fonctionnement et qui a identifié le chemin des Avallons comme « chemin des écoliers ». (cf. p. 18 du journal Coté Anières de juin 2017) ;

**Le Conseil Municipal
invite l'Exécutif à :**

- sensibiliser et inciter les promoteurs à participer à des séances de concertation sur le devenir de leur terrain et de son voisinage, comme le recommande le Guide pour une densification de qualité de la zone 5 à Genève ;



- associer à cette concertation le bureau mandaté par la commune pour le Plan directeur communal afin de faire respecter les résultats de l'étude préliminaire de la révision de ce plan ;
- associer également à cette concertation des représentants de l'Association « Les amis des Avallons », association qui a comme but de préserver l'harmonie existante entre les différents usagers du chemin des Avallons, le chemin comme un axe à mobilité douce en conformité avec le plan directeur et l'écosystème spécifique des lieux entre les vignes, les forêts, le Nant-d'Aisy et le lac ;
- mener une réflexion collective pour chercher des solutions globales d'accès et de stationnement afin de contrôler l'impact sur les surfaces perméables, conserver des espaces verts partagés et de rencontre et promouvoir la création de transverses pour la mobilité douce. Et ceci en s'appuyant sur les arguments figurant dans le Guide pour une densification de qualité de la zone 5 à Genève ainsi que sur les résultats de l'étude préliminaire de la révision du Plan directeur communal.

Mme Denyse BARBEZAT FORNI explique que « cette motion se veut un appui aux préoccupations des habitants du chemin des Avallons. Leur préoccupation concerne le bout du chemin où il est prévu de remplacer les 4 villas existantes par une cinquantaine de logements, dont les autorisations de construire sont en cours.

Avec cette motion nous souhaitons faciliter un échange entre promoteurs et habitants du chemin afin de mener une réflexion collective pour chercher des solutions globales en s'appuyant sur les recommandations figurant dans le guide pour une densification de qualité de la zone 5 édité par le canton de Genève.

Un bureau d'urbanisme très compétant a été engagé pour soutenir le conseil municipal sur la révision du plan directeur. Notre groupe pense particulièrement opportun de les associer à cette démarche ».

M. Pierre LINGJAERDE pensait tout d'abord s'opposer au renvoi de cette mention à l'Exécutif et souhaitait qu'elle soit renvoyée en commission « Ad Hoc PDCOM ». Il ne s'y opposera finalement pas.

Il explique que les raisons pour lesquelles il avait prévu de s'y opposer sont les suivantes : Il y a une commission « Ad Hoc PDCOM » qui est actuellement en train de travailler sur le sujet et il ne voit donc pas ce que cette motion apporte par rapport au travail qui est fait en commission. Le deuxième point est qu'il ne souhaiterait pas que la Commune commence à être gérée à coup de motion. Il estime que si pour chaque chemin du village une motion est déposée, ils ne s'en sortiront pas. Il s'opposera dès lors à l'avenir à une motion si vague. Il indique ne pas s'opposer au contenu mais au principe de déposer une motion, car pour lui il s'agit de bonnes idées mais qui doivent être amenées en commission et non sous forme de motion.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI répond que cette motion ne considère pas un cadre général, mais un cadre précis. Elle ajoute qu'il y a actuellement 4 villas et qu'il y a 3 projets d'envergure où une cinquantaine de logements vont être construits et que cela aura un impact sur la Commune. Il est vrai que ce sujet est traité en commission « Ad Hoc PDCOM », mais elle a été interpellée par des habitants du chemin des Avallons et ils souhaitent leur apporter un appui.

Mme la Présidente souhaite passer sa présidence à M. Yves GUBELMANN afin de pouvoir faire une remarque sur le sujet.

Mme Claudine HENTSCH explique qu'il s'agit d'une situation particulière et qui n'arrivera probablement pas dans d'autres chemins. Elle indique que ce guide de densification de qualité est une invitation à réfléchir. Il s'agit d'une situation qui ne va pas se reproduire souvent.

M. Pierre LINGJAERDE répond qu'il n'est pas pour le fait de gérer le développement harmonieux de la Commune à travers des motions. Cela est une question de principe. Il n'est pas contre les idées qui sont présentées mais pas sous forme de motions. Sinon ils vont finir par se retrouver avec des motions pour chaque chemin. Il propose que cette motion soit renvoyée en commission « Ad Hoc PDCOM ».



Mme Claudine HENTSCH souhaite rassurer M. Pierre LINGJAERDE et indique que lorsque les groupes ne sont pas convaincus d'une motion, ils ne l'acceptent pas.

M. Jean-Marc THIERRIN demande à comprendre si le groupe « Ensemble pour Anières » demande à ce que la motion soit donnée à l'Exécutif ou renvoyée à la commission « ad hoc PDCOM ».

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI répond qu'ils souhaitent que le renvoi soit fait à l'Exécutif.

Mme Claudine HENTSCH ajoute qu'il y a une notion d'urgence, car les autorisations sont actuellement en cours et elle estime qu'il faudrait organiser une réunion pour que les personnes puissent en discuter.

Mme l'Adjointe pense que s'ils veulent avoir une réponse et une façon plus adéquate de travailler, il serait mieux de renvoyer cette motion à la commission « Ad Hoc PDCOM ».

M. Jean-Marc THIERRIN demande au groupe « Ensemble pour Anières » s'ils souhaitent vraiment que la motion soit renvoyée à l'Exécutif, et si tel devait être le cas, une pause de 5 minutes sera demandée par le groupe « Le Centre ».

Le groupe « Ensemble pour Anières » demande une pause de 5 minutes, afin de discuter de cette question.

M. le Vice-Président Yves GUBELMANN reprend la séance après la pause.

Mme Claudine HENTSCH informe que le groupe « Ensemble pour Anières » a décidé de demander l'amendement pour renvoyer cette motion en commission « Ad Hoc PDCOM ».

M. le Vice-Président Yves GUBELMANN redonne la Présidence à Mme Claudine HENTSCH.

Amendement du renvoi de la motion en commission « Ad Hoc PDCOM » au lieu de l'Exécutif accepté à la majorité (2 abstentions).

Le renvoi de la motion à la commission « Ad Hoc PDCOM » est accepté à la majorité (2 abstentions).

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 7.

Point 7 **Projets de résolutions.**

Mme la Présidente informe qu'il n'y a pas de projet de résolution et propose de passer au point 8 de l'ordre du jour.

Point 8 **Présentation des comptes de l'Exercice 2017 par M. le Maire**

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire pour la présentation des comptes de l'Exercice 2017.

M. le Maire passe en revue les sujets suivants :

- La fiscalité
- Le résultat
 - Le comparatif du budget et des comptes 2017



- Les charges
- Les revenus

- Les amortissements ordinaires et extraordinaires
- Les provisions
- Les investissements
- Le bilan
- Les placements: Global Custody UBS
- L'inventaire du Patrimoine Administratif (PA) et du Patrimoine Financier (PF)
- La révision
- Le renvoi en commission des finances



La Présentation PowerPoint est annexée au présent procès-verbal.

Après avoir répondu aux questions des membres du Conseil municipal, Mme la Présidente propose de passer au vote pour le renvoi en commission des finances.

Le renvoi du projet des comptes de l'Exercice 2017 à la commission des finances du mardi 24 avril 2018 est accepté à l'unanimité par le Conseil municipal.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande si d'où vient la différence des montants à la page des actifs, car il y avait 26 millions en 2016 et 60 millions en 2017.

Mme Marie DUBREUCQ répond qu'il s'agit du compte courant et que le versement des impôts dus ont été effectués, cette année, en 2017 au lieu de 2018, d'où la différence.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 9.

Point 9
Propositions du Maire et des Adjointes.

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire Antoine BARDE n'a pas de proposition à faire.

Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT n'a pas de proposition à faire.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

M. l'Adjoint Pascal WASSMER n'a pas de proposition à faire.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 10.

Point 10
Communications du Maire des Adjointes.

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire Antoine BARDE n'a pas de communication à faire.



Mme la Présidente passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT n'a pas de communication à faire.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pascal WASSMER.

Transport public genevois

M. l'Adjoint souhaite répondre à une question qui lui avait été posée lors du dernier Conseil municipal. Il s'agissait de savoir comment était effectué le comptage des montées et des descentes des bus. Il répond qu'il s'agit d'un système de cellules à damier sur chaque porte des bus et 99% des bus sur le Canton en sont équipés. Cela détecte les mouvements et permet dès lors de savoir si quelqu'un monte ou descend du bus. Il se peut également que deux personnes sortent ou entrent en même temps mais il y a un algorithme qui répartit les entrées ou les sorties manquantes sur tous les arrêts.

Chauffage à distance

M. l'Adjointe informe que la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » organise une visite liée au chauffage à distance dont le but est de permettre au commissaire de se rendre compte du type et de la taille des installations qui sont prévues dans le projet (station de pompage et pompe à chaleur). La visite est organisée le samedi 16 juin prochain et la séance est élargie à l'ensemble du Conseil municipal. Ils recevront tous une invitation prochainement.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 11 de l'ordre du jour.

Point 11 Questions écrites ou orales.
--

M. Pierre LINGJAERDE demande ce qu'il en est concernant le trafic des camions dans le village.

M. Pascal WASSMER informe qu'il n'y a rien de concret pour le moment. Il voit ce qui peut être fait pour cette problématique et éventuellement suivre l'exemple de la commune de Corsier, mis il n'est pas certain que cette restriction réponde à la législation en vigueur.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS indique que des avis, apposés dans les panneaux publics, sont encore à la signature de l'ancien Maire. Il se demande si cela est adéquat.

M. le Maire répond que si l'avis est toujours valable, il reste sous la signature du Maire en fonction au moment de la pose, mais cela sera vérifié.

M. Jean-Marc THIERRIN demande s'il y a eu un travail d'insonorisation au restaurant Côté-Vignes.

Mme Caroline BENBASSAT répond positivement, par la pose d'éléments qui devraient améliorer l'insonorisation du restaurant.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente lève la séance à 21h52.

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexe mentionnée



RAPPORT¹

COMMISSION : Urbanisme et constructions

Séance du : 26 février 2018

Dans sa séance du _26 février 2018 la commission a traité :

1. Agrandissement de l'école Préavis pour une demande de crédit d'étude.

Suite à l'achèvement des travaux de rénovation de l'école et à la modification de la loi sur la densité de zone 5, L'Exécutif a souhaité analyser les besoins en équipement de la commune. Pour prévoir au mieux cet investissement futur il a été demandé en mai 2015 au Groupe Interdépartement pour l'Etude de l'Evolution Démographique GIEED une mise à jour de l'étude réalisé en 2006 permettant de connaître les prévisions scolaires nécessaires ce nouveau rapport démontre très clairement le besoin de créer d'ici 2024-2025 deux à trois classes supplémentaires.

Après discussion la commission préavise favorablement par 9 voix pour et 1 abstention un crédit d'étude de CHF 225'000.- pour l'agrandissement de l'école.

Alexandre SOUCAS
Président



RAPPORT¹

COMMISSION : Urbanisme et constructions

Séance du : 26 mars 2018

Dans sa séance du 26 mars 2018, la commission a traité des objets suivants :

Projet de délibération N° 2015-2020 D -079, relatif à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 60'000 F destiné à l'accompagnement des services de l'administration communale concernant la coordination et la planification des différents projets pour le futur de la commune par le bureau ENGY.

Par 8 voix pour, 1 abstention la commission préavise favorablement un crédit d'assistance au maître d'ouvrage en qualité de planificateur-coordonateur pour un montant arrondi à TTC 60'000 F.

Projet de délibération N° 2015-2020 D -080, relatif à la demande de la société Les Berge du Lac SA de constituer une servitude de passage à pied et véhicules, et d'usage, à charge de la commune d'Anières, parcelle No 5175/ RF 42, au profit de la parcelle No 6333/RF 42 propriété de la société Les Berges du Lac SA représentée par M. Contant Giorgi.

A l'unanimité, la commission préavise favorable mt la servitude de passage au profit de la parcelle No 6333/ RF 42.

Alexandre SOUCAS
Président



COMMISSION : Groupement intercommunal de l'île-aux-Mômes

Séance du : Jeudi 15 mars 2018 à Collonge-Bellerive

- Monsieur Philippe Thorens, Président, a tout d'abord invité les membres du Conseil à observer une minute de silence en mémoire de Madame Danielle Chrétien, membre du Conseil, décédée le 13 février 2018.

Puis, le Président informe de la décision de réorganiser la Direction de la Crèche, sachant que Madame Anne Etienne Nagy quitte son poste pour rejoindre la Direction de Pop et Poppa.

Désormais, c'est Madame Carin Sprecher qui assumera le poste de Directrice dès le mois d'août 2018, et Mesdames Christelle Taris et Dorothee Niess celui de vice-Directrices. Toutes deux ont été éducatrices à l'île-aux-Mômes. Cela représentera un poste de 185% à la Direction, le SASAG a donné son accord.

- Situation des comptes 2017 Pop et Poppa l'île aux Mômes

Au niveau total des charges, on se trouve à CHF 122'678 au-dessous du budget (CHF 56'093 au-dessous du budget pour le montant des RH et CHF 66'585 au-dessous du budget pour le total des charges d'exploitation).

En ce qui concerne les recettes pour Pop et Poppa, il y a un excédent de recettes supplémentaires de CHF 62'681.

Pour le GICI, la situation est de CHF 93'209 au-dessus du budget, une partie de cette somme s'explique par des amortissements à hauteur de CHF 44'966 et la proposition du bureau de faire des amortissements complémentaires par anticipation pour un montant de CHF 39'231.

Le bonus 2017 se monte à CHF 93'209.

La subvention par place est de CHF 21'911, au lieu des CHF 22'882 budgétés.

Monsieur Philippe Thorens lit ensuite le rapport de révision de la Fiduciaire Global Audit Services SA, Genève (états financiers au 31 décembre 2017).

Après avoir accepté par vote de procéder aux amortissements anticipés comme présenté dans les comptes, il est voté, à l'unanimité, la redistribution aux communes, proportionnellement au nombre de places attribuées, de l'excédent de recettes de CHF 93'208.

Puis, les comptes sont approuvés, à l'unanimité.

- Information sur le nombre d'enfants en liste d'attente et échanges sur la création d'une nouvelle crèche

Il y a 124 demandes de places pour la prochaine rentrée, surtout pour la catégorie d'âge 0-2 ans; ces demandes viennent des 4 communes.

Quand on sait qu'il faut d'abord accepter les enfants des fratries, cela signifie que 80-90 enfants n'auront pas de place à la rentrée.

Pour rappel, actuellement 130 enfants occupent les 96 places de la Crèche.

Il y a :

- 91 demandes pour la commune de Collonge-Bellerive
- 18 demandes pour la commune de Corsier
- 9 demandes pour la commune d'Anières
- 6 demandes pour la commune d'Hermance

Puis, Monsieur Philippe Thorens fait un tour de table auprès de l'Exécutif de chaque commune, pour savoir ce qui était ressorti après discussion en commission sociale, comme il avait été demandé lors de la précédente séance :

- Mme N. Belenger-Brechet d'Hermance dit qu'il y a eu visite de la Crèche mais que malgré cela, l'intérêt pour une crèche (trop coûteuse) n'est pas grand. Madame Karin Bruchez-Gilberto, Maire, ajoute que le sujet a été abordé au Conseil municipal, sachant que la population d'Hermance augmentera sensiblement ces prochaines années.

- Madame C. Benbassat informe qu'il n'y a pas de grands projets immobiliers à Anières, contrairement aux autres communes, qu'on est ouvert à la réflexion, qu'on souhaite rester dans l'intercommunalité.

J'ajoute que les membres de la commission sont conscients qu'il faut augmenter l'offre d'accueil.

- M. E Anselmetti explique qu'en raison de nombreuses constructions et projets immobiliers à Corsier, il y a un réel besoin d'augmenter le nombre de places d'accueil pour la petite enfance, il informe de la création d'une commission ad hoc pour la révision du plan directeur cantonal. Le Maire attend une réponse suite à une demande de dérogation pour des locaux situés dans le complexe de Prés-Grange.

- A Collonge-Bellerive, une motion d'un parti politique demandant que soit augmenté le nombre de places de crèche est passée en commission sociale et celle-ci est entrée en matière.

L'école de la Passerelle ayant demandé une résiliation de bail pour août 2018, la commune de Collonge-Bellerive veut investiguer quelles seraient les possibilités d'utiliser cette école pour créer de nouvelles places de crèche. Le bâtiment n'aurait peut-être pas l'autorisation d'être démolé (inscription à l'inventaire, malgré le projet d'intérêt public), la commune va par conséquent étudier avec le SASAG et la direction de Pop et Poppa les possibilités offertes par le bâtiment.

Il y aurait donc 2 options à investiguer: celle dans le bâtiment de la Passerelle à Vézenaz et celle dans les locaux de Prés-Grange à Corsier.

Vie de la Crèche:

Il y a eu une inspection du SCAV (service de la consommation) le 18.I.2018 qui a constaté certains points à améliorer.

Il y a aussi eu une inspection du SASAG qui a fait un très bon rapport.

Les différentes applications informatiques de la Crèche fonctionnent bien.

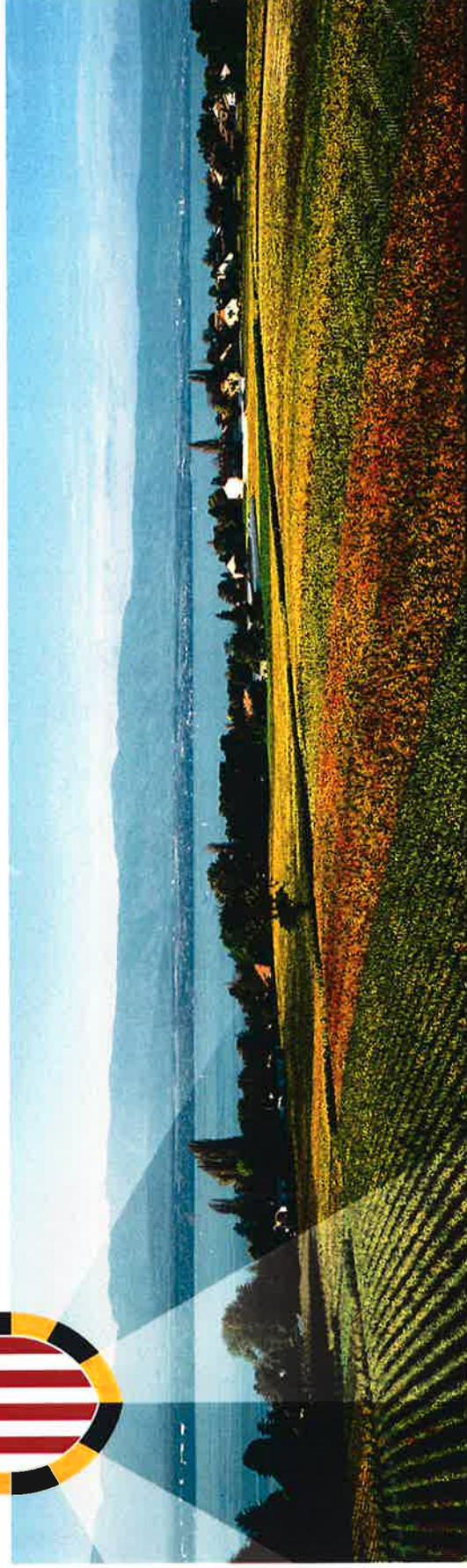
Une enquête de satisfaction a été menée auprès des parents et a obtenu une moyenne de 8/10, mais pour Madame Karin Bruchez-Gilberto, le Bureau aurait dû être mis au courant de cette enquête.

La prochaine séance du Conseil du Groupement de la Crèche aura lieu le 11 octobre 2018 à 19h à Corsier

Corinne ALHANKO-BAUER
Déléguée



ANIÈRES



COMPTES DE L'EXERCICE 2017

PRESENTATION DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ANIÈRES

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU MARDI 17 AVRIL 2018



TABLE DES MATIERES

- La fiscalité
- Le résultat
 - Le comparatif du budget et des comptes 2017
 - Les charges
 - Les revenus
- Les amortissements ordinaires et extraordinaires
- Les provisions
- Les investissements
- Le bilan
- Les placements: Global custody UBS
- L'inventaire du Patrimoine Administratif (PA) et du Patrimoine Financier (PF)
- La révision
- Le renvoi en commission des finances



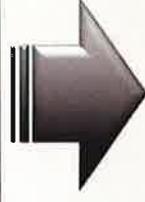
La Fiscalité :

IMPOTS PERSONNE PHYSIQUE	
Production estimée 2017:	23'288'937.00
Impôt source / IPC / IBO:	413'942.79
Correctif estimé:	1'488'400.50



Total impôts PP: **25'191'280.29**

CREANCES	
Créances au 31.12.2016:	23'064'071.16
Total impôts PP:	25'191'280.29
Irrécouvrables:	31'681.35
Versements:	18'813'196.25



Créances au 31.12.2017:
29'410'473.85

SOLDE FINAL	
Versements effectifs:	18'813'196.25
Impôt fédéral:	16'682.50
Frais perception 3%:	565'612.73
Rachat ADB:	11'707.00
Communes Françaises:	45'884.62
Impôts PM:	57'243.88

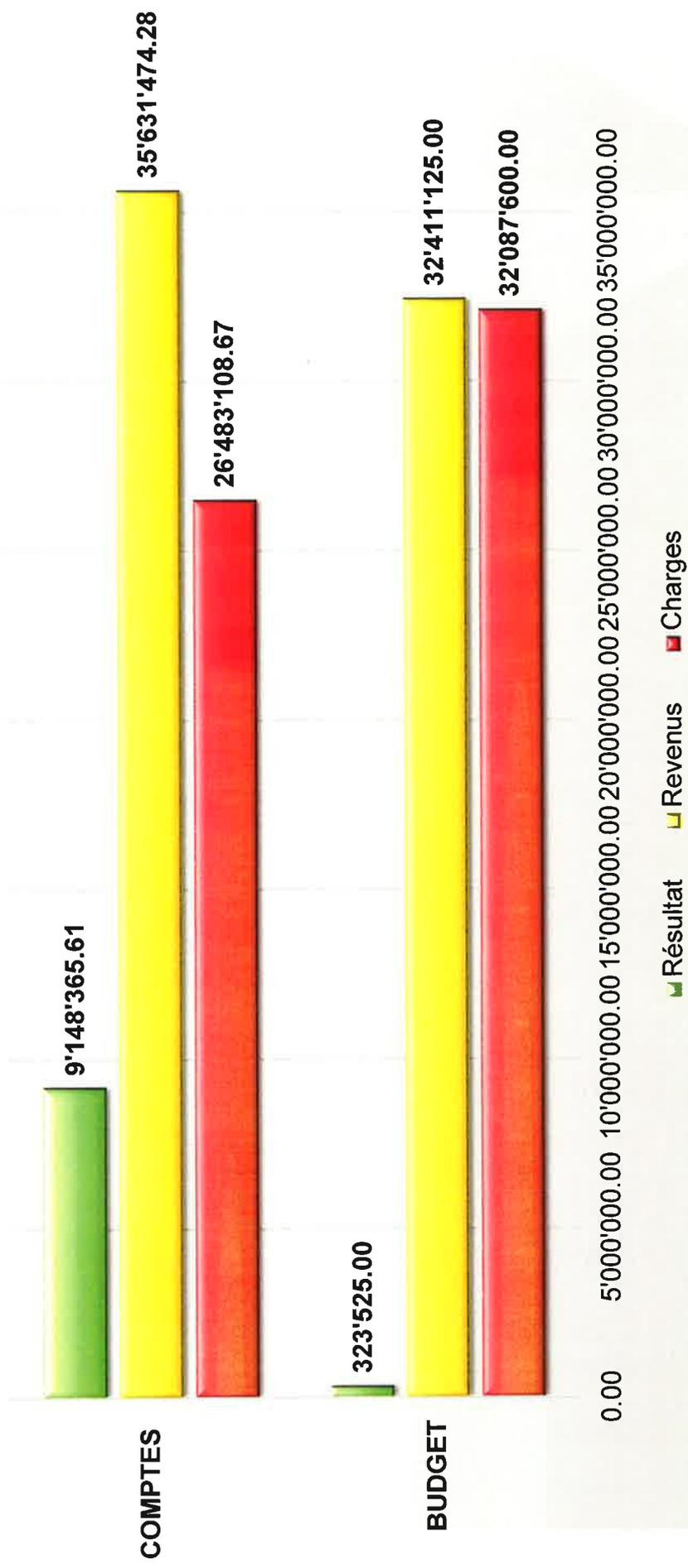


Solde final: **18'253'967.28**





Budget et Comptes 2017 :





Les charges :

2017	BUDGET	COMPTES	ECARTS
0 – Administration générale	3'694'982.00	3'357'810.85	337'171.15
1 – Sécurité publique	758'705.00	664'933.40	93'771.60
2 – Enseignement et formation	1'019'110.00	885'146.17	148'963.83
3 – Culture et loisirs	1'129'500.00	1'101'357.26	178'142.74
5 – Prévoyance sociale	2'252'226.00	2'093'917.25	158'308.75
6 - Trafic	1'737'015.00	1'181'730.09	555'284.91
7 – Protection et aménagement de l'environnement	1'770'870.00	1'374'428.74	403'441.26
9 – Finances, impôts et immeubles PF	19'725'192.00	15'823'784.91	3'901'407.09
TOTAUX	32'087'600.00	26'483'108.67	5'776'491.33



Les revenus :

2017	BUDGET	COMPTES	ECARTS
0 – Administration générale	282'180.00	377'258.80	95'078.80
1 – Sécurité publique	38'660.00	44'583.25	5'923.25
2 – Enseignement et formation	21'600.00	21'600.00	0.00
3 – Culture et loisirs	8'800.00	30'144.80	21'344.80
5 – Prévoyance sociale	62'010.00	84'815.26	22'805.26
6 - Trafic	71'400.00	118'918.28	47'518.28
7 – Protection et aménagement de l'environnement	298'500.00	404'638.77	106'138.77
9 – Finances, impôts et immeubles PF	31'627'975.00	34'549'515.12	2'921'540.12
TOTAUX	32'411'125.00	35'631'474.28	3'220'349.28



Les amortissements:

Exercices	Amortissements du PA (Patrimoine administratif)	Amortissements extraordinaires du PA (Patrimoine administratif)	Amortissements du PF (Patrimoine financier)
2016	2'556'301.78	2'922'588.23	245'973.00
2017	2'179'946.82	422'149.21	245'973.00

Le montant total des amortissements pour l'année 2017 s'élève à **2'848'069.03 CHF**





Les provisions:

- **Provision fiscale :**
 - Péréquation : 13'200'000.00 CHF
 - Frais de perception de 3%: 758'000.00 CHF

- **Provision pour dépenses différées :**
 - Cyberadministration: 10'000.00 CHF
 - Aide à l'étranger 30'000.00 CHF

Le montant total des provisions pour l'année 2017 s'élève à **13'998'000.00 CHF**





Les investissements :

Il a été réalisé sur l'Exercice 2017 des investissements pour un montant total de **2'271'660.41 CHF**

08 – Immeubles du patrimoine administratif :

▪ Fibre optique	663.15 CHF
▪ Concept énergétique territorial	44'064.00 CHF
▪ Eclairage performant des bâtiments communaux	95'887.95 CHF
▪ Etude de la rénovation de la mairie et la poste	163'459.55 CHF

14 – Incendie et secours :

▪ Rénovation et transformation de la caserne	18'858.95 CHF
--	---------------

21 – Ecoles publiques :

▪ Rénovation courante du groupe scolaire	39'468.95 CHF
--	---------------

34 – Sports :

▪ Zone sportive ch. des Ambys	7'283.95 CHF
▪ Infrastructure HRRC	35'119.37 CHF
▪ Subvention à la commune d'Hermance	29'850.65 CHF

62 – Routes communales :

▪ Piste des véhicules d'urgence	7'922.45 CHF
▪ Réfection Chemin de Boret	49'458.45 CHF
▪ Réfection Chemin des Assets	1'650.00 CHF
▪ Renouvellement des véhicules du ST	319'535.00 CHF



Les investissements (suite) :

71 – Protection des eaux :

- Collecteur drainages agricoles 327'446.41 CHF
- Séparatif RC HE 20'811.45 CHF

72 – Traitement des déchets:

- Gestion des déchets 26'146.80 CHF

79- Aménagement du territoire :

- PDCom d'Anières 34'690.35 CHF
- Mandat d'études parallèles 34'398.00 CHF
- Etude de faisabilité parcelle N° 5697/RF 28 11'803.43 CHF



Le Bilan:

- L'actif:

	31/12/2017	31/12/2016
<u>Patrimoine financier</u>		
Caisse, Postfinance	2'618'018,21	645'371,33
Banques	60'443'223,36	26'770'684,93
Virement pour perte de gain	-3'390,00	0
Comptes courants Etat de Genève	0	44'717'338,80
Comptes taxes d'équipements	270'777,55	355'552,50
Impôts à encaisser	29'419'777,56	23'071'802,75
Autres débiteurs	585'331,80	144'291,55
Actifs transitoires	211'924,40	272'938,17
Immeubles	28'939'389,63	23'857'126,65
Marchandises et approvisionnement	425,00	245,00
Global Custody	96'728'461,00	82'141'321,44
Total patrimoine financier	219'213'938,51	201'976'673,12
<u>Patrimoine administratif</u>		
Investissements	33'064'946,62	33'451'382,24
Prêts et participations permanentes	5'696'432,00	5'696'432,00
Total patrimoine administratif	38'761'378,62	39'147'814,24
TOTAL DE L'ACTIF	257'975'317,13	241'124'487,36



Le Bilan:

- Le Passif :

	31/12/2017	31/12/2016
Engagements courants	727'202,75	258 254,91
Dettes à moyen et long termes	14'500'000,00	2 000 000,00
Engagements envers entités	135'640,95	113 691,10
Provisions	43'098'000,00	48 250 000,00
Passifs transitoires	308'508,82	360 167,40
Engagements financements spéciaux	270'777,55	355 552,50
Fortune nette	189'450'187,06	189 786 821,45
Réserve conjoncturelle	9'485'000,00	0
TOTAL DU PASSIF	257'975'317.13	241 124 487,36





Global Custody - UBS:

Situation 1er trimestre 2017

Placements : CHF 92'149'321.44

 Revenus : CHF 6'102'104.11

 Charges : CHF 1'522'964.55

Situation au 31 Décembre 2017

 CHF 96'728'461.00

Augmentation des
placements de 4.97%





Inventaire des appartements propriétés de la

Commune :



Patrimoine financier

Immeubles	Adresses	Total					
		app. Studio	2 pièces 1/2	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces
Le Léman	289, rte d'Hermance	8		2	2	1	
Côte-d'Or	1-3-5, rte de la Côte-d'Or	8	3				
Avallons	44 à 50, ch. des Avallons	24		8	8	8	2
Clos les Noyers	62 à 68, ch. des Avallons	22			8	12	
			1	1			
Anières-Lac	316-320, rte d'Hermance	4				4	
Aspergère Sur plan	22-24, rue de l'Aspergère	4			1	3	
Avallons En projet	44-50, ch. des Avallons Réhaussement immeuble						
Total		70	3	11	21	32	2





Inventaire des appartements propriétés de la Commune :



■ Patrimoine Administratif

Immeubles	Adresses	Total app.	Studio	2 pièces		3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces
				1/2					
T'Anières	23, rue Centrale	2		1			1		
Ecole	64, rue Centrale	1							1
Total		3	0	1	0	0	1	1	1





La révision :

- Les comptes 2017 ont été vérifiés par l'organe de révision Acta SA selon le rapport du 16 avril 2018.
- En sa qualité d'organe de révision, les réviseurs ont vérifié, conformément aux exigences légales, la comptabilité et les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement et d'investissement) pour l'exercice arrêté au 31.12.2017.
- L'organe de révision recommande à votre Conseil d'approuver les comptes annuels qui vous seront soumis.



Conclusion :

Monsieur le Maire prie Madame la Présidente de faire voter le Conseil municipal pour le renvoi de ces comptes de l'Exercice 2017 à la commission des finances du mardi 24 avril 2018 pour analyse et préavis, avant le vote des délibérations y relatives au Conseil municipal du lundi 14 mai 2018.

